

Votre OLM travaille-t-elle à un projet intéressant ?

A partir de cette année JCI Senate Belgium investit 1.000 eur dans trois projets aux thèmes suivants :

- *Croissance et développement.*
- *Internationalisme.*
- *Visibilité et notoriété.*

Nous soutenons au plus trois projets par année, sans distinction ni de langue, ni de région.

Il s'agit de projets à démarrer dans un proche avenir.

JCI Senate Belgium veut ainsi encourager et soutenir des initiatives nouvelles.

- *Dès l'acceptation du projet 250 eur seront payés.*
- *Après évaluation par le jury, 500 eur.*
- *Le solde de 250 eur après l'approbation par le C.A. du sénat.*

Le jury tiendra compte des critères suivants :

- *Le professionnalisme de la mise en œuvre.*
- *La qualité de l'exécution.*
- *Les relations publiques et le rayonnement.*

Tenant compte du thème The Missing Link, nous demanderons à un sénateur de la région de suivre le projet, et de nous faire parvenir régulièrement un rapport. De cette façon nous pouvons, en informant nos membres, susciter l'intérêt de nombre d'autres sénateurs.

Né laissez pas passer cette occasion et procurez-nous un dossier dûment étoffé au plus tard soit le **1 oct. 2006, ou 1 fév. 2007, ou 1 jun. 2007** à l'adresse suivante :

Jo TAVEIRNE

Vice-Président Flandres

Kasteeldreef 45 – 8020 HERTSBERGE

Tel 050.27.00.24 – Fax 050.27.00.29 – GSM 0495.21.34.56

Jo.taveirne@skynet.be

Contenu du dossier :

- Nom de l' OLM ou des OLM participant à ce projet.
- Composition de la commission travaillant au projet : Nom et Prénom de sa direction et de ses membres.
- But du projet.
- Un court résumé expliquant l'origine, la mise en œuvre et où en est le projet au jour de la présentation du dossier.
- Une courte motivation indiquant en quoi, ce projet apporte un bénéfice à la JCI.
- Un budget en équilibre et détaillé.
- **Un plan d'action ou schéma qui nous prouve que ce projet a démarré au plus tôt trois mois avant la demande, ainsi que la date à laquelle son aboutissement est prévu.**
- Et enfin une lettre dûment signée par Président de l'OLM concernée attestant l'exactitude du contenu du dossier.

Publication des projets retenus.

Les projets retenus seront rendus public aux assemblées générales de JCI Belgium, JCI vlaanderen et JCI B.W.B.

Bonne chance et bon vent !